



Réunion du 18 mars 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

SAMEDI 23 MARS 2019

- **Match D1, à 19h**

Roanne Fc contre Fc St Etienne

Délégué à la charge du Fc St Etienne : M. Francis VIDRY

- **Match D5 Poule C, à 18h**

Abh contre St Marcellin

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Patrick GADEYNE

DIMANCHE 24 MARS 2019

- **Match D3 Poule A, à 15h**

Crémeaux contre Pouilly les Nonains

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Aimé THEVENON

- **Match D4 Poule C, à 15h**

St Anthème contre Lézigneux

Délégué à la charge de Lézigneux : M. Patrick GADEYNE